



## CONSEIL MARITIME DE LA FAÇADE MANCHE EST – MER DU NORD

*Direction interrégionale de la mer Manche Est – mer du Nord*

*Secrétariat du conseil maritime de la façade Manche Est – mer du Nord*

### COMPTE-RENDU de la commission spécialisée « Articulation mer et littoral » réunie à Rouen le 10 novembre 2015

La commission spécialisée « Articulation mer et littoral » du conseil maritime de la façade Manche Est-mer du Nord (CMF MEMNor) s'est réunie le 10 novembre 2015 à Rouen à la préfecture de région Haute-Normandie. Le secrétariat du CMF MEMNor remercie les membres de la commission spécialisée pour leur présence (liste in fine) et introduit les points à l'ordre du jour. Un tour de table est effectué.

#### Point 1 - Élection du président de la commission spécialisée « Articulation mer et littoral »

*Présentation par Monsieur HOUETTE (DIRMer MEMNor/MCPM) du rôle du président de la commission spécialisée, de la procédure d'élection et des candidatures exprimées (Procès verbal d'élection en annexe 1).*

Le secrétariat du CMF MEMNor constate la seule candidature de Monsieur LEPETIT, représentant le conseil départemental de la Manche, à la présidence de la commission spécialisée.

Monsieur LEPETIT est élu président de la commission spécialisée « Articulation mer et littoral » à la majorité absolue des suffrages exprimés, avec 9 voix. Il rappelle l'importance de mener des travaux de la manière la plus pertinente possible en amont des séances de la commission permanente. Il ajoute que le travail effectué en commission spécialisée est collégial. Les membres sont donc invités à s'accaparer cette instance et à être force de proposition pour les sujets à inscrire à l'ordre du jour.

Monsieur COSTARD (comité régional de la conchyliculture Normandie-mer du Nord) déplore le manque de représentativité au CMF MEMNor des membres des collectivités territoriales et encourage leur présence à ses réunions.

A la question de Monsieur MONTASSINE (comité régional des pêches maritimes et des élevages marins du Nord-Pas-de-Calais-Picardie) sur les possibilités de participation de Madame RONCIN aux réunions de la commission spécialisée, le secrétariat du CMF répond que les seules personnes invitées à participer aux séances sont les membres du CMF ou leur suppléant et les personnes tierces invitées par le président de la commission. Il est néanmoins possible, pour un organisme de demander à changer ses représentants au CMF. Cette demande devra être acceptée par les préfets coprésidents le CMF.

Monsieur MONTASSINE demande également au secrétariat des précisions sur le rôle de la commission administrative de la façade (CAF) MEMNor. Monsieur HOUETTE rappelle que la CAF MEMNor a été créée pour construire une position harmonisée de l'État sur les sujets maritimes et littoraux de la façade, notamment le plan d'action pour le milieu marin et le document stratégique de la façade. Elle est composée de représentants des autorités, services déconcentrés et établissements publics de l'État.

## Point 2 - Projet de guide méthodologique sur la planification de l'espace maritime

Présentation par Monsieur HOUETTE (DIRMer MEMNor/MCPM) du projet de guide (Présentation en annexe 2).

Monsieur HOUETTE rappelle que le projet de guide vise à établir une méthode d'élaboration de la planification de l'espace maritime commune à toutes les façades maritimes, et en particulier dans l'optique de l'élaboration des documents stratégiques de façade (DSF). La ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et le secrétaire d'État chargé des transports, de la mer et de la pêche ont demandé, le 20 octobre 2015, aux préfets coordonnateurs de la façade MEMNor d'élargir la concertation précédemment menée, et qui avait conduit la commission permanente du CMF MEMNor à rendre un avis le 7 octobre 2015, en vertu du mandat qui lui avait été délégué par l'assemblée. Cet avis enrichi des observations et propositions des commissions spécialisées devra être adressé au ministère avant la fin du mois de janvier 2016. Les contributions des cinq commissions spécialisées à l'avis figurent en annexe 3 du présent compte rendu.

A la question sur les échéances calendaires pour l'élaboration du DSF, le secrétariat du CMF répond que l'adoption est envisagée fin 2017, avec une révision tous les six ans.

Monsieur DACHICOURT (syndicat confédération française des travailleurs chrétiens) soulève le problème de la non parution, à ce stade, de la stratégie nationale pour la mer et le littoral (SNML) et de l'absence de détermination des objectifs nationaux. Monsieur HOUETTE indique que cette remarque avait d'ores et déjà été intégrée dans l'avis de la commission permanente.

Madame BARBIER (France nature environnement) rappelle que l'étude sur les usages en baie de Seine orientale constitue une première étape initiale pour la méthodologie du DSF.

Monsieur GUEZENNEC (agence de l'eau Seine-Normandie) demande à ce que l'articulation terre/mer soit davantage précisée et formalisée entre le CMF et les autres structures existantes. Il prend à titre d'exemple certaines commissions spécialisées des agences de l'eau, telle la COLIMER Seine-Normandie qui intègrent dans leur composition une proportion de représentants d'acteurs de la mer et du littoral. En vue du renforcement de ce lien terre/mer, il suggère qu'un certain nombre de présidents des commissions spécialisées et le président de la commission permanente puissent être membres de droit de la COLIMER Seine-Normandie.

Madame BARBIER précise que les autres façades maritimes disposent de modes de fonctionnement différents. Il s'agit de formuler des propositions qui leur soient transposables. Dans le cadre du DSF, une réflexion doit être menée en termes de gouvernance, en particulier de manière à adapter l'évolution de certaines instances aux spécificités des milieux marins et littoraux.

Concernant le projet de sommaire socle du DSF, Monsieur AULERT (agence des aires marines protégées) précise que l'AAMP a proposé au secrétariat du comité technique de traiter en premier lieu du chapitre sur les milieux naturels, les paysages et le patrimoine culturel dans le DSF, la directive cadre pour la planification de l'espace maritime (DCPEM) devant veiller au développement des activités dans le respect des objectifs de la directive cadre « stratégie pour le milieu marin » (DCSMM). Cette remarque avait également été émise en amont du travail mené sur l'étude sur les usages en baie de Seine orientale.

Madame BARBIER estime que l'objectif premier visé par la directive cadre sur la planification de l'espace maritime vise la préservation des milieux. A la remarque de Monsieur DACHICOURT sur l'importance de mettre en exergue la notion de développement durable dans le projet d'avis, Madame BARBIER répond qu'une grande partie du texte s'inscrit dans cette logique. Elle appelle l'attention sur la nécessité d'éviter des formulations maladroitement laissant penser que la protection des milieux ne soit poursuivie que dans l'intérêt premier des activités.

Monsieur LACOSTE (conservatoire du littoral) demande de rajouter, dans le guide méthodologique, la nécessité d'identification des enjeux environnementaux en prenant en compte l'interaction terre/mer.

Les paragraphes suivants sont intégrés à l'avis : « mettre en évidence les enjeux environnementaux tout au long de l'ensemble du processus » ; « étudier les formes de gouvernance permettant d'améliorer l'articulation terre-mer ».

### Point 3 - Etude sur les usages en baie de Seine orientale

*Présentation par Monsieur LECLERC (direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Haute-Normandie) de l'étude et de ses conclusions (Présentation en annexe 4).*

Monsieur LECLERC rappelle que l'étude sur les usages en baie de Seine orientale vise à recenser et spatialiser les usages sur la zone déterminée ainsi qu'à identifier et analyser leurs interactions entre elles. Elle a été validée par la CAF MEMNor le 22 septembre 2015. Il s'agit d'une expérimentation méthodologique en vue de l'élaboration du futur DSF qui associera plus largement les acteurs, en particulier le CMF. Le secrétariat du CMF invite les membres de la commission spécialisée à axer leurs échanges sur la thématique spécifique de l'articulation mer/littoral qui leur est présentée en séance et précise que des contributions complémentaires pourront être adressées au secrétariat avant la réunion de la commission permanente du 2 décembre 2015.

A la question sur la signification des termes « nd » de la présentation, Monsieur LECLERC répond que cela correspond à l'abréviation indiquant une lacune de connaissance. Madame BARBIER précise que ces lacunes confirment un besoin d'acquisition de connaissances préalable. Elle précise que certaines études conduisent à la révision de certaines connaissances que l'on pensait acquises. Madame BARBIER indique, par exemple, que des recherches sont réalisées sur les perturbations sonores sous-marines provenant des navires de plaisance.

Monsieur DACHICOURT demande si la pression des flottilles étrangères de pêche professionnelle est prise en compte par l'étude. Monsieur LECLERC répond que ce niveau de finesse n'a pas été retenu.

Monsieur DONVAL (DIRMer MEMNor) indique que la prise en compte des activités des flottilles étrangères est prévue dans le cadre du DSF.

Monsieur AULERT rappelle qu'il y a un manque de représentativité des données VMS employées qui ne concernent pas les navires de moins de 12 mètres, exception faite de ceux pratiquant la pêche à la coquille Saint-Jacques. Or il s'avère important, pour une considération globale de cette activité, de disposer également des données de localisation de ces navires.

Monsieur DACHICOURT indique qu'il sera également intéressant de pouvoir prendre en compte les données Valpena. Il précise que des activités opérées jusqu'à 80 milles des côtes bretonnes ont pu être observées. Monsieur HOUETTE souligne que ces données ont été utilisées dans l'exercice de concertation sur le développement de l'éolien en mer.

Monsieur HITIER (Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer) insiste sur le besoin de disposer de données sur l'influence des pollutions telluriques sur le milieu marin. Des travaux existent déjà comme ceux menés par le réseau surveillance de l'Ifremer.

Madame BARBIER déplore le manque d'informations sur les flux et encourage, en ce sens, l'élaboration de documents intégrant l'ensemble des éléments de flux et de transport sédimentaire. Elle précise que les zones à spécificité sous-marines méritent un traitement particulier.

Monsieur LECLERC indique que l'étude s'est concentrée sur le développement des données concernant le domaine public maritime. Cette demande sera traitée dans le cadre du DSF. Il précise que des éléments de méthodologie issus du travail réalisé dans le cadre de cette étude ainsi que de cette concertation auront vocation à alimenter la méthode d'élaboration du DSF MEMNor.

Monsieur AULERT informe les membres du lancement, par l'AAMP, du projet CARPEDIEM consistant à cartographier les pressions marines en vue de répondre aux objectifs de la directive-cadre stratégie pour le milieu marin (DCSMM). Le lancement de ce projet CARPEDIEM sera conditionné à la validation de sa place comme partie de la mise à jour de l'état initial du PAMM. Des éléments sur l'état des pressions marines seront ainsi utilisables dans le DSF.

Monsieur GUEZENNEC indique que l'étude portant sur les contributions en azote des principaux fleuves côtiers, non disponible au moment de la réalisation de l'étude sur les usages en baie de Seine orientale, contient des éléments intéressants en matière de pollution tellurique. Monsieur LECLERC ajoute que les SDAGE apportent également de nombreuses informations.

Le secrétariat invite les membres à adresser sous forme écrite leurs contributions complémentaires sur le fond ainsi que sur la méthodologie employée à l'adresse : [mcpm.dirm-memn@developpement-durable.gouv.fr](mailto:mcpm.dirm-memn@developpement-durable.gouv.fr).

#### Point 4 - Plan d'action pour le milieu marin Manche-mer du Nord

*Présentation par Monsieur FOUILLET (DIRMer MEMNor/MCPM) de la finalisation du programme de mesures (Présentation en annexe 5).*

Monsieur FOUILLET rappelle que les travaux de finalisation du programme de mesures en cours permettent de prendre en compte les remarques formulées par l'autorité environnementale et les remarques issues de la consultation ainsi qu'à conformer le document aux exigences de la Commission européenne, et à retravailler sa mise en forme.

A la question de Monsieur MONTASSINE sur l'état d'avancement des PAMM pour les autres sous-régions marines, Monsieur FOUILLET répond qu'un calendrier commun est établi pour l'ensemble des sous-régions marines. Il précise qu'un document de traçabilité des mesures est actuellement en cours d'élaboration.

#### Point 5 - Démarches de planification des opérations de dragage

*Présentation par Monsieur HOUETTE des futurs schémas d'orientation territorialisés des opérations de dragage et de la concertation sur l'enquête « dragage d'entretien dans les ports de plaisance » (Présentation en annexe 6).*

Monsieur HOUETTE rappelle que à la suite de la conférence environnementale de 2013, le gouvernement s'est engagé à lancer des réflexions aux fins de favoriser une planification locale des opérations de dragage et de gestion des sédiments, par le biais de « schémas d'orientation territorialisés pour les activités de dragage/clapage ». Cet engagement fait suite à la demande récurrente de divers acteurs maritimes. En complément de ce travail, une enquête a été confiée en juin 2015 par le secrétaire d'État chargé des transports, de la mer et de la pêche à une mission de coordination nationale sur les dragages d'entretien dans les ports de plaisance.

A la question sur l'identité du service chargé de rédiger le schéma et d'en assurer le pilotage, Monsieur HOUETTE répond que le schéma sera rédigé par un groupe de rédaction désigné par une structure locale d'échange. La DIRMer MEMNor devra assurer le pilotage de l'élaboration de ces schémas.

A la question de Monsieur LEPETIT sur la notion de compatibilité du schéma d'orientation territorialisé des opérations de dragage avec le PAMM, il est répondu que le schéma devra être mis en conformité avec l'ensemble des documents de planification contraignants et prendre en considération les autres documents.

#### Point 6 - Projet Pegaseas

*Présentation par Monsieur BENARD (Conseil régional de Haute-Normandie) du projet Pegaseas et des résultats du programme Interreg IVA (Présentation en annexe 7).*

Monsieur BENARD rappelle que le projet Pegaseas est un projet européen de capitalisation visant à promouvoir une gouvernance efficace de l'écosystème de la Manche. Il a été financé par le programme Interreg IVA France (Manche) Angleterre et s'est déroulé du 1<sup>er</sup> avril 2013 au 28 février 2015.

Monsieur AULERT observe un décalage entre la position des autorités britanniques dont la priorité affichée n'est pas la défense du volet environnemental et les résultats de l'étude du projet Pegaseas relative aux priorités publiques pour l'espace Manche qui témoignent d'un engouement des personnes sondées pour les préoccupations environnementales.

Les membres de la commission spécialisée sont invités à consulter les adresses internet des sites du projet Pegaseas (<http://www.pegaseas.eu>) et du programme Interreg VA France (Manche) Angleterre (<https://interreg5a-fce.eu/fr/>).

## Conclusion

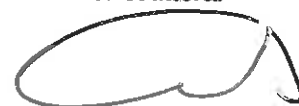
Le secrétariat du CMF MEMNor remercie les membres de la commission spécialisée « Articulation mer et littoral » pour leur présence et leur implication dans les débats et les informe de la transmission, dans les meilleurs délais, d'un compte rendu accompagné des présentations réalisées en séance.

A la question de Monsieur LEPETIT sur les prochaines échéances du CMF MEMNor, Monsieur HOUETTE indique que la prochaine séance de la commission permanente se tiendra le 2 décembre 2015. Une réunion du groupe de travail sur le DSF est prévue début 2016. L'assemblée plénière ne se réunira pas avant fin-mars 2016.

La séance est levée à 17h45.

À Rouen, le 02/12/2015

Le président  
de la commission spécialisée  
« Articulation mer et littoral »



Monsieur Jean LEPETIT

**Commission spécialisée « Articulation mer et littoral »  
du conseil maritime de la façade Manche Est-mer du Nord**

**Séance du 10 novembre 2015**

**Liste des participants**

**Président de la commission spécialisée**

Monsieur Jean LEPETIT, représentant le conseil départemental de la Manche

-----

**Membres présents et représentés**

Collège des représentants de l'État et de ses établissements publics :

Monsieur Jean-Philippe LACOSTE, représentant le conservatoire du littoral

Monsieur Christophe AULERT, représentant l'agence des aires marines protégées

Monsieur Benoist HITIER, représentant l'institut français de recherche pour l'exploitation de la mer

Monsieur Loïc GUEZENNEC, représentant l'agence de l'eau Seine-Normandie

Collège des représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements :

Monsieur Jean LEPETIT, représentant le conseil départemental de la Manche

Collège des représentants des activités professionnelles et des entreprises :

Monsieur Gérard MONTASSINE, représentant le comité régional des pêches maritimes et des élevages marins du Nord – Pas-de-Calais-Picardie, reçoit mandat de Monsieur WIDEHEM,

Monsieur Joseph COSTARD, représentant le comité régional de la conchyliculture Normandie-mer du Nord

Monsieur André WIDEHEM, représentant la fédération française des ports de plaisance, mandat donné à Monsieur MONTASSINE

Collège des représentants des salariés d'entreprise :

Monsieur Bruno DACHICOURT, représentant le syndicat confédération française des travailleurs chrétiens

Collège des représentants des associations de protection de l'environnement littoral ou marin, ou d'usagers de la mer et du littoral :

Madame Sylvie BARBIER, représentant l'association France nature environnement, reçoit mandat de Monsieur MARIETTE

Monsieur Michel MARIETTE, représentant l'association France nature environnement, mandat donné à Madame BARBIER

-----

**Secrétariat du conseil maritime de façade**

Direction interrégionale de la mer Manche Est-mer du Nord (Mission de coordination des politiques maritimes) :

Monsieur Vianney HOUETTE

Monsieur Nicolas DONVAL

Monsieur Maxime FOUILLET

Madame Marie-Ange ZAK

-----

**Organismes assistant à la séance**

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Haute-Normandie :

Monsieur Nicolas LECLERC

Conseil régional de Haute-Normandie :

Monsieur Simon BENARD